

SOIREE THEMATIQUE HA17

Année 2007 – CR N° 2007/14
15 février 2007

L'Association des Acheteurs de Charente-Maritime poursuit son programme pour l'information aux entreprises, et particulièrement aux PME/PMI, autour des métiers de l'achat et de l'approvisionnement.
Dans ce cadre, la soirée aura pour thème :

Quelles solutions dans le traitement des déchets ?

Au cours de cette soirée, nous vous proposons d'aborder le thème du traitement des déchets avec la problématique Achat et les intervenants seront :

- **Aurore ARANHA** – Conseillère environnement sécurité – CCI 17 - nous présentera les différents types de déchets et leur traitement : déchets dangereux, déchets industriels banals, déchets bois, ferrailles..., leur gestion et leur valorisation, ainsi que les obligations législatives de l'entreprise vis-à-vis de ses déchets.
- La société **VEOLIA PROPRETE** nous présentera les différentes filières de traitement et de valorisation des déchets existantes en Poitou-Charentes.
- Témoignages de 2 acheteurs d'**ECOFRANCE** à Médis (17) – **PREVOST INDUSTRIE** à La Crèche (79) présenteront leurs expériences en matière de gestion partagée de leurs déchets avec leur fournisseur (négociation, amélioration des flux, logistique, services).

Cette soirée, lancée par Gérard Harry commence par la présentation de **Aurore Aranha**

Plan :

Intervention

I – Rappel des principes de base de la réglementation en matière de déchets

II – Quelques bonnes pratiques

III – Présentation du service « Traitons les déchets dangereux »

Introduction : QUELQUES CHIFFRES :

Les déchets banals des entreprises en France (source ADEME, 2000):

50 millions de tonnes dont: 62% bois, 16% Mélange, 11% papier carton, 9% métaux, 2% autres
(En Poitou Charentes: 1,240 Mt.)

Les déchets dangereux en France (sources ADEME, 2000)

18 millions de tonnes par an dont:

- 10 millions de tonnes d'effluents à traiter
- 2 millions de tonnes de déchets toxiques

Quelques chiffres: (source IFEN 2006)

Montant des dépenses des entreprises pour la gestion des déchets (effluents inclus): 7,9 milliards d'euros en 2004.

Tendances: (source IFEN 2006)

- Années 1990: + 9,4% par an des dépenses pour la gestion des déchets
- Depuis 2000: + 2,4 % par an des dépenses pour la gestion des déchets

La dépense est liée à la quantité et à la nature des déchets

Les leviers de l'économie :

- Optimisation de la gestion des déchets: recherche de filière de valorisation (Ex: en 2004, le cours des métaux ferreux a augmenté de 39%)
- Le tri
- Réduction des volumes (à la source et compactage)
- Réutilisation

Autres économies:

- Baisse de la redevance à l'Agence de l'eau (diminution de la pollution, du captage).
- Diminution des coûts directs et indirects consécutifs à une pollution (réduction des risques de perte d'exploitation),
Ex: déversement accidentel ou fuite de déchets toxiques.

I.LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE DECHETS

A QUI LA LEGISLATION S'APPLIQUE?

- ☞ Les agriculteurs,
- ☞ Les industriels, commerçants et artisans,
- ☞ Les particuliers,
- ☞ L'Etat.

COMMENT LA LEGISLATION S'APPLIQUE ?

- ☞ Engagements Internationaux,
- ☞ Législation Communautaire : directives européennes,
- ☞ Législation Nationale : lois, décrets, arrêtés, circulaires.

D'ou le Code de l'Environnement

TEXTE PRINCIPAL EN MATIERE DE DECHET : Loi du 15 juillet 1975

Les objectifs de la réglementation :

Interdire ou limiter : Par exemple l'usage de certaines substances,

Prévenir : Par exemple les risques de pollution accidentelle,

Inciter :

- ☞ Mise en place de taxes de rejet (effluents liquides et gazeux)
- ☞ Subvention à l'investissement sur des domaines stratégiques retenue par les pouvoirs publics : énergie, qualité de l'air.

Objectifs spécifiques concernant la législation déchets:

L 541-1:

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets,
- Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et volume,
- Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou autre action.

L 124-1:

- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

IMPORTANT:

Tout producteur ou détenteur de déchet est responsable de ses déchets depuis leur production jusqu'à leur élimination définitive (même chez un client, sur chantiers...).

Tout producteur ou détenteur de déchet a l'obligation d'assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement.

DEFINITION

Est un déchet :

«tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon».

(Art L 541-1-II du code de l'environnement)

LES 3 GRANDES FAMILLES DE DECHETS:

- **Déchets inertes** : déchets minéraux non susceptibles d'évolution physico-chimique,
Ex : gravats, tuile, carrelage, sable, béton...
- **Déchets banals** : non dangereux mais évolutifs,
Ex : métaux, plastiques, plâtre, carton, bois ...

- **Déchets dangereux** : déchets contenant des éléments toxiques.
Ex : peinture, vernis, colle, solvant, enduit, bois traité...

ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX: LE BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS EST OBLIGATOIRE (Cerfa n° 12571*1)

Le collecteur de vos déchets doit :

- être déclaré à la Préfecture au titre du transport, négoce et courtage de déchets,
- avoir son autorisation Préfectorale au titre des ICPE (éventuellement),
- avoir dans certains cas son Conseiller Sécurité Transport (CST),
- respecter la réglementation dite « ADR » (directive transport par route de matière dangereuse).

Quelques cas spécifiques:

L 541-22: seules les installations agréées par l'administration ont l'autorisation de collecter et/ou traiter les déchets suivants:

Catégories de déchets concernés :

Huiles usagées (pour activité de collecte et d'élimination), Pneus, VHU, DEEE, Piles, Batteries (pour activité collecte et traitement), PCB et PCT (Polychlorobiphényles et Polychloroterphényles) pour activité de traitement, Emballages (pour activité de valorisation).

CE QUI EST INTERDIT (non exhaustif!)

- ❖ Brûlage à l'air libre,
- ❖ Elimination des déchets dangereux par la collecte des ordures ménagères,
- ❖ Rejets à l'égout sans convention,
- ❖ Dépôts sauvages (Réglementaire sanitaire départemental – Réglementation ICPE).

II. QUELQUES BONNES PRATIQUES

Concernant les déchets dangereux

Avoir toutes les fiches de données de sécurité,

Sensibiliser le personnel aux dangers sur leur santé mais aussi sur l'environnement,

Prévoir et tester l'efficacité des actions à mener en situation d'urgence (incident, accident, pollution...),

Respecter les règles de stockage: aération, rétention, compatibilité des produits.

De manière générale:

- ❖ Produire moins : réduction des déchets à la source,
- ❖ Favoriser le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique, compostage,
- ❖ Trier les déchets banals, dangereux,
- ❖ Regrouper les déchets, faciliter le tri pour les employés,
- ❖ Assurer un suivi des déchets dangereux (Identification, règles de stockage, BSDD, registre...),
- ❖ Connaître les filières de traitement.

L'acheteur et les déchets: bonnes pratiques

- Identifier les besoins réels de l'entreprise: Les prestataires offrent de nombreux services!
- Connaître les obligations réglementaires principales et les responsabilités encourues par le chef d'entreprise et la personne morale en matière de déchets : Anticiper les risques dans le contrat,
- Vérifier la conformité du prestataire à ses obligations légales et réglementaires : Avoir une copie des documents
- Exiger un devis limpide: détails de chaque poste :
 - ❖ location/entretien matériel,
 - ❖ collecte,
 - ❖ transport,
 - ❖ traitement,
 - ❖ négoce (valorisation du déchet),
 - ❖ subvention agence de l'eau.

- Définir des critères d'évaluation du prestataire :
 - ❖ Des critères en fonction des attentes prioritaires,
 - ❖ Faire connaître votre évaluation au prestataire.

PRESENTATION DU SERVICE « TRAITONS LES DECHETS DANGEREUX »

POURQUOI CE SERVICE? Pour limiter au maximum les risques de pollution diffuse

FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

- Service de collecte en porte à porte,
- Conditions de collecte adaptées aux entreprises générant peu de déchets,
- Collecte des DTQD (moins de 10 tonnes par an),
- Aides des agences de l'eau,
- Collecte, traitement et traçabilité conforme à la réglementation.

Quelques déchets concernés :

- ρ Solvant usagés,
- ρ Liquides de freins/refroidissement,
- ρ Restes de peinture,
- ρ Chiffons ou emballages souillés,
- ρ Produits photographiques,
- ρ Acides et bases.

Tous les déchets dangereux en conditionnement de 5 l à 200 l

Les prestataires du Service Traitons les déchets dangereux :

- **CHIMIREC DELVERT** ZI de la Viaube – BP 90026 86131 Jaunay Clan Cedex Tél : 05 49 52 10 43
- **SNAM** Zone Industrielle St Florent Rue du Sud – 79 000 Niort Tél : 05.49.79.64.44
- **PENA ENVIRONNEMENT** 4773 Route de Pierroton 33127 St Jean d'Ilac Tél : 05 57 97 37 77

Aurore, enfin nous précise :

FORMATION IEQT : Prochaine session les 5 et 6 décembre 2007 à Rochefort.

« Gestion des déchets dans les PME PMI »

Contact: Joëlle GUASCH / Aurore ARANHA

La parole est ensuite donnée à D.Bidouard et M.Gamaury qui nous parlent de VEOLIA PROPLETE

Véolia Propreté c'est 252000 personnes et un CA de 25Mrds € avec:

Eau : Véolia Eau

Propreté : Véolia Propreté et Rénosol pour les services industriels de la propreté, la maintenance des systèmes d'assainissements, la gestion des déchets dangereux, la gestion des déchets banals solides

Energie : Dalkia

Transport : Véolia Transport

□ De la collecte au traitement et à la valorisation

PRESENTATION VEOLIA PROPRETE

- VEOLIA PROPRETE filiale de Veolia Environnement
- VEOLIA PROPRETE un groupe international mais d'implantations locales



ONYX POITOU CHARENTES EN CHIFFRES

- 193 salariés / plus de 30 véhicules de collecte
- 11 sites dont :
 - 3 incinérateurs
 - 3 centres de tri transit
 - 1 CET de classe 2
 - 2 plates-formes de compostage

Déchets collectés / traités	Tonnages annuels
▪ Déchets Ultimes	40 000 Tonnes,
▪ Ferrailles	21 000 Tonnes,
▪ Cartons / Papiers	13 000 Tonnes,
▪ Végétaux	10 000 Tonnes,
▪ Bois	2 000 Tonnes,
▪ Plastiques	1 000 Tonnes.

REGLEMENTATION DECHETS

Loi cadre de 1975 = définition « déchets » et filières

- Texte de 1976 = encadrement des activités collecte, valorisation, traitement et stockage
- Texte de 1992 = planification de la gestion des déchets :
 - Accent sur la valorisation et le recyclage,
 - Principes directeurs : proximité, « déchet ultime », réduction à la source, développement durable
- Décret de 1994 sur les emballages non ménagers :
 - Valorisation, seul mode de traitement,
 - Tri et valorisation en installation classée,
 - Notion de suivi.
- Classification des déchets = liste européenne unique :
 - Pour identification, suivi ...,
 - Identification du caractère dangereux.

❑ Faire du déchet une ressource

Sommaire :

- Introduction: les enjeux de la gestion des déchets,
- Le contexte réglementaire: cadre général,
- Les filières de traitement,

- Présentation du dispositif,
- La communication,
- Que deviennent les déchets triés?,
- Les consignes de tri.

Les enjeux de la gestion des déchets (source ADEME 2006)

Enjeux « écologiques » : Toute activité humaine produit des déchets et a un impact sur l'environnement (eau, sol, air, ressources naturelles, ...).

Dans un souci de développement durable (croissance économique alliant respect de l'environnement et progrès social), il est de notre responsabilité de contribuer à la protection de l'environnement.

Enjeux réglementaires : La gestion des déchets est régie par un dispositif législatif et réglementaire très clair. Le non respect de la Loi peut engendrer des sanctions lourdes pour le responsable (amendes, sanctions pénales, indemnisation du dommage).

Enjeux économiques : Une mauvaise gestion des déchets génère aujourd'hui des surcoûts importants (filière de traitement des déchets selon le potentiel polluant le plus important).

La production de déchets en France :

- 849 millions de tonnes de déchets en 2004 :
 - collectivités : 14 millions de tonnes,
 - ménages : 28 millions de tonnes,
 - entreprises : 90 millions de tonnes,
 - agriculture et sylviculture : 374 millions de tonnes,
 - activités de soins : 0,2 million de tonnes,
 - mines, carrières et BTP : 343 millions de tonnes.

Les principaux modes de traitement : Traitement biologique,

- Traitement thermique,
- Stockage,
- Tri pour recyclage.

Le contexte réglementaire

La politique française en matière de déchets (Lois du 15 juillet 1975 et du 13 juillet 1992) :

- Prévenir ou réduire la production et nocivité des déchets,
- Limiter les distances de transport,
- Favoriser le recyclage des déchets (valorisation matière ou énergie),
- Limiter le stockage (décharge) aux seuls déchets ultimes à partir 1/07/2002,
- Principe de responsabilité du producteur de déchets qui est tenu d'en assurer l'élimination dans des conditions conformes avec la réglementation.

La loi du 13 juillet 1994 :

Concerne les déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages et produisant un volume hebdomadaire supérieur à 1100 l.

Interdit le stockage de ces déchets et impose la valorisation par voie matière (recyclage) ou énergie (incinération avec récupération d'énergie).

Oblige le détenteur à procéder à un tri à la source.

Les filières de traitement des déchets

La typologie des déchets :

➤ **Selon l'origine :**

- Déchets des ménages,
- Déchets des entreprises,

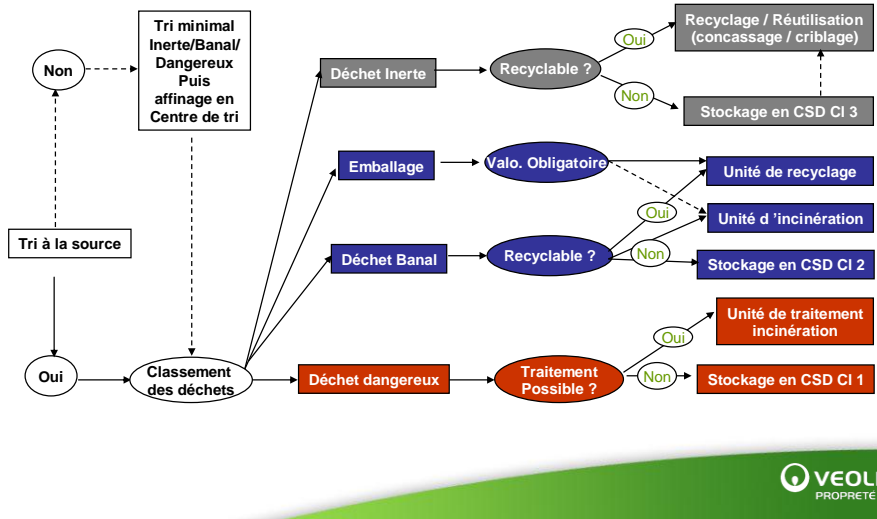
➤ **Selon la nature :**

- Inerte,
- Banal,
- Dangereux :

- Nouvelle classification des déchets (déchets dangereux / non dangereux) : décret n°2002-540 du 18 avril 2002.

Les filières d'élimination doivent être adaptées en fonction de la nature du déchet et de son origine

Les filières de traitement des déchets



LA COLLECTE ET LES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE PROPRETÉ

Premier maillon de la chaîne, la collecte et le tri des déchets à la source permettent une meilleure valorisation finale des déchets et donc une meilleure préservation des ressources naturelles.



LE TRAITEMENT

Face à l'augmentation du volume des déchets, la diversité des traitements permet d'en choisir un en fonction de la nature du déchet, des situations locales et des composantes sociales, économiques et environnementales.



LE TRANSFERT ET LE TRI

Phase intermédiaire entre collecte et traitement, le transfert consiste à regrouper les déchets sur des plateformes de distribution. Leur tri permet ensuite de les acheminer vers des centres de traitement spécialisés.



LA VALORISATION

À chaque mode de traitement sont associées des solutions de valorisation qu'Onyx s'efforce de développer, qu'il s'agisse de valorisation matière (recyclage), agronomique ou énergétique.

F.Harel de ECOFRANCE à Médis (17) et N.Ribaudo de PREVOST INDUSTRIE à La Crèche (79) parlent de leurs expériences en matière de gestion partagée de leurs déchets avec leur fournisseur.

ECOFRANCE :

- CA: 23 Millions d'Euros,
- 120 personnes,
- Fabrication de films industriels et sacs publicitaires : GMS, Centrale d'achats, boutiques,
- 10 000 tonnes de Polyéthylène acheté,
- < 1000 tonnes de déchets plastiques,
- 130 tonnes de DIB,
- 40 000 Litres de solvants usagés.

GESTION DES DECHETS BOIS : PALETTES

- I- Eliminer les surcoûts engendrés par les déchets palettes bois,
- II- Valorisation des palettes bois dites cassées,
- III- Optimiser les rotations des bennes à déchets,
- IV –Valorisation des déchets Solvants.

Eliminer les surcoûts Déchets bois palettes

- Les achats de cartons d'emballage jusqu'en juillet 2006 (date de modification) :
Environ 500 000 emballages soit environ 1900 palettes bois à gérer par an.
10 formats de palettes bois.

Les problèmes engendrés:

Pas de valorisation intéressante possible car palette non réutilisable et difficilement revendable par les récupérateurs.

Gestion chaotique des palettes vides en atelier : Autant de piles de palettes vides que de formats

Entreposage extérieur non adapté :

Surcoût manutention,

Risque d'accident,

Image négative de l'entreprise.

Le déchet palette bois engendrait en interne un surcout avant même d'être traité vers l'extérieur.

Les solutions depuis Août 2006 :

- Deux formats uniques de palettes d'emballages et non plus 10,
- Un enlèvement tous les Jeudis des palettes vides par le fournisseur,
- Réduction des temps de manutention vers l'entreposage extérieur des palettes vides,
- Une optimisation de l'espace de stockage en Atelier,
- Le traitement du déchet est partagé avec le fournisseur.

Les coûts engendrés par les déchets bois sont désormais limités et maîtrisés.

Valorisation des palettes bois cassées :

Enlèvement aléatoire des stocks palettes par divers récupérateurs : Manutentions de chargements supplémentaires.

Solution trouvée avec le fournisseur de palettes :

- Mise à disposition d'un plateau pour le stockage des palettes cassées/endommagées,
- Tri des palettes réceptionnées et transmission des quantités par fournisseurs,
- Facturation par Ecofrance des palettes enlevées selon Bon de Tri,
X Euros pour les palettes en bon état,
X Euros pour les palettes cassées.

Gains estimés pour 2007 = 1.5K€

Optimisation des rotations des bennes à déchets

Chiffre d'achats 2006 DIB = 18 K€,

1 benne à DIB de 20 m³ – 50 rotations /An,

Objectif : Réduire le nombre de rotation d'un tiers sur 2007 soit un gain de 2400 €

Comment? Optimiser le poids d'enlèvement des bennes, en écartant les déchets bois qui prennent du volume mais peu pondéral et en stockant à part les déchets métalliques valorisables.

Valorisation des déchets Solvants

1ère étape :

Renégociation du coût d'enlèvement et de traitements des solvants usagés,
Volumes 40 000 litres /an soit deux enlèvements annuels,

Gain achats sur 2006 = 3 200€.

2ème Etape:

Distillation des solvants utilisés,

Mise en place d'un container avec pompe dans local machine à laver,

Distillation de 3500 litres de solvants réinjectés dans production,

Economie annuelle: Environs 25K€.

C'est au tour de N.Ribaudo de nous faire part de son expérience.

Recyclage – Traitement des déchets Roler

Prévost Industries en quelques chiffres :

- 650 personnes,
- 7 sites,
- CA de 130 M€ sur 2006,
- 3 forces commerciales,
- CA d'achat > à 70 M€,
- 65 000 tonnes d'acier achetées,
- Marchés GSB, Négoce, Chantier.

Roler en quelques chiffres :

100 personnes,

CA de 17 M€,

3 lignes de production automatique, 1 atelier de montage manuel, 2 lignes de profilages, 1 enrobeuse

2 scies dont une 3 axes avec logiciel « profit coupe ».

Néanmoins, la chute du méla représente 20%, avec des pointes à 40% sur certains produits « sur mesures »

Situation

- Benne sur place,
- « Bois » Mélaminés,
- Volume moyen de 1400 T / an,
- Budget retraitement : 60 K€.

Contrat initial

- Un seul interlocuteur,
- tarification comprenant la logistique + traitement.

Situation intermédiaire

- Contrat tripartite,
 - partenaire initial pour la logistique,
 - fournisseur de mélaminés pour le traitement (gain puisque opération gratuite).

Gains : 30%

Situation actuelle

- fournisseur refuse de payer la fourniture de déchet,

Avec l'aide de notre partenaire, nous avons trouvé une autre société plus proche permettant de réaliser un gain transport.

Gains : 15%

En synthèse (en volume constant)

Situation initiale (jusqu'en 2002): budget 60 K€

Situation intermédiaire (de 2003 à 2006): budget à 46 K€

Situation actuelle (2007 à): 41 K€

Les différents intervenants sont chaleureusement remerciés au nom de notre Association et René Lamy fait une courte intervention pour évoquer l'intérêt des soirées thématiques, présente un "slide" des thèmes passés et rappelle les prochaines dates retenues.

Il est rappelé également que les sujets abordés au cours de ces soirées sont ceux que vous proposez et que vous voulez voir traités, et que vous pouvez faire connaître au Bureau d'HA17 par l'intermédiaire de Cécile Couhet notre "permanente" à la CCI.

Prochains rendez-vous :

- Soirée thématique : Le **jeudi 10 mai** à 18h sur place. Thème : .Les coulisses d'un Hyper, visite de Carrefour La Rochelle Beaulieu
- Après midi thématique le **Vendredi 12 Octobre** : Journée ISAAP avec soutenance des rapports de stages le matin et le thème abordé l'après midi sera :

Comment mesurer la performance HA. Tableaux de bord et indicateurs

En soirée se tiendra la séance de remise des diplômes.

Pour le Bureau de HA17

René Lamy

René Lamy